

EDITO

Les valeurs de la République

Il est nécessaire de se rassembler !



Notre pays est soumis à une immense et douloureuse épreuve. Nous avons tous été profondément choqués et indignés des crimes d'une violence inqualifiable perpétrés sur notre territoire et qui ont endeuillé toute la communauté nationale.

Quand la liberté d'expression est visée, quand des policiers sont froidement abattus, c'est notre République qui est attaquée au plus profond d'elle-même.

Mais notre République est solide. Nos communes en sont le socle et constituent le premier lieu d'exercice de la démocratie. Les maires, les élus locaux et les services municipaux et intercommunaux se sont remarquablement mobilisés, avec une cohésion et une conscience remarquables, pour assurer, aux côtés de l'Etat, la sécurité de nos concitoyens, y compris au péril de leur vie comme à Montrouge. Nous n'oublierons pas leur sacrifice.

Le rassemblement national organisé à Paris, comme tous les rassemblements dans les villes et villages de notre pays, ont constitué une réponse citoyenne, exceptionnelle par son ampleur, sa dignité et sa détermination, à ne pas céder un pouce aux intégrismes et aux fanatismes.

Comment ne pas souligner que les maires de France se sont pleinement mobilisés pour faire vivre les valeurs de notre République. Face à la barbarie, l'unité de la Nation est essentielle. Elle nous permettra d'éradiquer ce cancer et de réaffirmer, avec force et exemplarité, notre idéal commun

FRANÇOIS BAROIN



L'AMF réagit au projet de loi NOTRe

Déterminée à faire bouger les lignes de la version initiale du texte, l'AMF a proposé près d'une trentaine d'amendements au projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), en discussion en première lecture au Sénat à partir du 13 janvier 2015.

L'évolution de la carte intercommunale doit tenir compte des réalités locales.

Opposée à l'approche rigide d'un seuil de 20 000 habitants pour les communautés de communes, l'AMF a proposé que la loi ne fixe pas de seuil arbitraire et démesuré mais permette une approche pragmatique tenant compte de la réalité des territoires. La Commission des lois du Sénat qui examinait le texte le 10 décembre dernier a supprimé le relèvement du seuil de 5 000 à 20 000 habitants et reporté le calendrier d'élaboration et de mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale à 2016 et 2017. L'AMF demande aussi la suppression des pouvoirs extraordinaires du préfet. La rationalisation de la carte intercommunale doit s'appuyer sur la concertation locale et l'accord des élus et nécessite du temps. La Commission des lois, comme le souhaitait l'AMF, a supprimé la référence à la réduction des syndicats environnementaux afin de ne pas créer de systématisme et prendre en compte les contextes locaux.

L'organisation du bloc communal doit rester souple pour s'adapter au contexte local de manière efficace.

Le maintien de l'intérêt communautaire et la libre mutualisation des services, ascendante et descendante, ont été confirmés par la Commission des lois, ainsi que la libre volonté des élus pour procéder à des transferts de compétences en matière de promotion du tourisme. L'AMF propose également que la loi facilite les possibilités de mutualisation de services entre communes et entre intercommunalités sans créer de nouvelles structures.

Le processus de réorganisation des compétences des départements et des régions ne doit pas constituer de nouvelles tutelles sur le bloc communal.

L'AMF a demandé : l'association des communes et des communautés à l'élaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ainsi que le rétablissement du principe de co-adoption avec les métropoles ; la suppression des dispositions sur l'élaboration d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets inapplicable, et le maintien de la vocation du SRADDT comme document d'objectifs, d'orientation et de coordination.

Plus de 1 000 amendements ont été déposés, dont certains du Gouvernement qui entend rétablir la version initiale du texte.

Le Bureau de l'AMF prend des positions fermes

Réunis le 11 décembre dernier, les membres du nouveau Bureau de l'AMF ont examiné et réagi avec force sur plusieurs dossiers d'actualité.

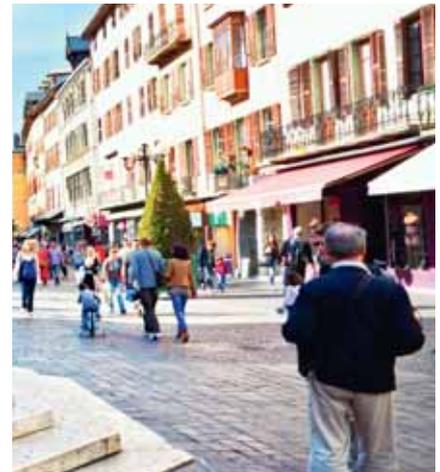
Concernant le projet de loi Macron, le Bureau a réaffirmé fermement sa position sur la nécessité de faire la transposition de la directive « Concessions » sur la base d'un projet de loi, et non d'une loi d'habilitation à prendre par ordonnance. Un courrier a été adressé en ce sens au Premier ministre fin décembre. L'article 57 du projet de loi Macron autorise, notamment, le gouvernement à prendre par ordonnance les mesures nécessaires à la transposition de la directive 2014/23/UE du 26 février 2014 sur l'attribution des contrats de concession.

Il faut rappeler que l'AMF a soutenu avec force, tout au long du processus d'élaboration de cette directive, des positions en faveur de la spécificité des services publics à la française, garants de la libre organisation et gestion des services publics par les communes et

intercommunalités, qu'elle souhaite voir préservées par les dispositions législatives qui assureront la transposition.

Le Bureau a également examiné le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, adopté le 14 octobre par l'Assemblée nationale et dont la lecture au Sénat devrait avoir lieu au printemps. De nombreuses dispositions du texte concernent les communes et les EPCI. Certaines de ces dispositions, par leur complexité, leur caractère normatif ou inflationniste, ont été jugées par les élus comme difficilement acceptables par les communes et EPCI, dans les termes et dans les délais prévus.

Le Bureau a évoqué l'engagement fort du bloc local en faveur des questions environnementales et climatiques, qui sera rappelé par François Baroin à Bordeaux lors des prochaines Assises nationales de l'énergie. Il a néanmoins soulevé la question des conditions financières et de la faisabilité de la loi qui ne sont pas précisées, le texte étant par



ailleurs créateur de nouvelles normes techniques complexes dont le coût sera nécessairement répercuté sur le contribuable ou l'utilisateur. Il en est également de même sur la faisabilité d'avancer au 31 décembre 2016, l'interdiction d'utiliser tous produits phytosanitaires dans les espaces publics.

Rendez-vous à Matignon

François Baroin et André Laignel rencontreront Manuel Valls, fin janvier, afin d'évoquer les mesures permettant de limiter la baisse de l'investissement local et des services à la population. A l'ordre du jour : réexamen du montant de la baisse des dotations et du calendrier du prélèvement, réforme de la DGF, FCTVA, lutte contre l'inflation normative et clarification des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

Dans un courrier récent adressé au Premier ministre, l'AMF a rappelé que la baisse cumulée de la DGF du bloc communal s'élève à 15,8 milliards d'euros sur la période 2014-2017, soit une année de recettes réelles d'investissement.

Première conférence des collectivités territoriales

Le président du Sénat, les présidents de l'Association des maires de France (AMF), de l'Assemblée des départements de France (ADF) et de l'Association des régions de France (ARF) ont constitué et réuni la première Conférence des collectivités territoriales le 9 décembre dernier. Ils ont convenu de porter d'une voix commune les attentes des collectivités afin de leur permettre d'exercer leurs compétences de façon plus efficace. Ils invitent le Gouvernement à faire évoluer la relation de l'Etat avec les collectivités vers davantage de confiance, de responsabilité et de liberté.

Le Sénat, l'AMF, l'ADF et l'ARF considèrent que le projet de loi NOTRe, tel que présenté par le Gouvernement, n'est pas une véritable

réforme de la décentralisation. Si le texte redistribue entre collectivités certaines compétences qu'elles exercent, le projet de loi ne prévoit pas de nouveaux transferts de compétences opérationnelles de l'Etat, ni la manière dont ce dernier assumera à l'avenir ses propres compétences. Les participants à la Conférence estiment ainsi que le texte doit être enrichi par de nouvelles décentralisations. Ils ont également alerté sur l'effet récessif sur l'investissement public de la baisse des dotations de l'Etat, indiquant que ce nouvel acte de décentralisation devra s'accompagner de mesures financières permettant de garantir aux collectivités territoriales une véritable autonomie financière et fiscale. La conférence a vocation à se réunir périodiquement.

Communes nouvelles : dernière ligne droite !

La proposition de loi a été adoptée le 15 décembre dernier par un large consensus des sénateurs qui ont pris en compte plusieurs demandes de l'AMF : clarification de la période transitoire du conseil municipal ; maintien des communes déléguées en cas d'extension de la commune nouvelle ; non-extension de l'application de la loi littoral à l'ensemble du territoire de la commune nouvelle lorsque toutes les communes fondatrices n'y étaient pas soumises ; ajustement des règles du FPIC lorsqu'elle se substitue à une communauté. Ils ont cependant supprimé la possibilité d'élaborer des plans de secteur (PLU) et maintenu le rattachement obligatoire des communes nouvelles issues d'un EPCI. Une commission mixte paritaire se réunira courant janvier avant le vote final à la fin du mois.

L'AMF combat l'inflation normative

Le Sénat et l'AMF souhaitent diminuer de manière significative l'inflation normative qui paralyse l'action publique locale.

Le Sénat a confié à la Délégation aux collectivités territoriales la mission d'examiner les projets et propositions de loi comportant des normes applicables aux collectivités.

L'AMF, quant à elle, siège activement au Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) qui, chaque mois, doit émettre un avis sur les projets de textes ayant une incidence sur les collectivités locales. Les élus présents examinent avec attention les textes présentés afin d'endiguer le flux de textes.

N'hésitez pas à participer avant le 30 janvier 2015 au questionnaire du Sénat sur les thèmes prioritaires de normes à revoir. Voir : [sur amf.asso.fr/](http://sur.amf.asso.fr/) réf BW12928

Le SPANC en débat à l'AMF

La rencontre technique AMF/FNCCR du 16 décembre dernier sur l'assainissement non collectif a permis d'échanger notamment sur la relation entre SPANC et services d'urbanisme, la question des ventes d'un bien, ou le rôle des élus dans la concertation...

Retrouvez les fiches pratiques sur ce thème dans les prochains numéros du magazine *Maires de France*.

Téléchargez le cahier des réseaux, « La commune et l'ANC », sur www.amf.asso.fr/ Réf. BW11602

L'AMF interpelle le ministre du logement



Le programme Habiter mieux contribue à la rénovation thermique des logements des propriétaires occupants ne disposant pas de moyens financiers adé-

quats. De nombreux élus se sont engagés auprès des propriétaires potentiellement concernés en les informant des possibilités de financement des travaux, en les accompagnant techniquement avec leurs services et en abondant aussi parfois les aides de l'ANAH.

Or, pour l'année 2014, sur la base d'une circulaire de juillet, les dossiers déposés par les propriétaires « modestes » ont cessé d'être instruits, priorité étant donnée aux propriétaires occupants « très modestes », mettant ainsi en porte à faux les élus vis-à-vis de leurs administrés.

Les élus ont regretté l'absence de concertation préalable et ont jugé cette décision préjudiciable à leur action locale.

François Baroin a saisi Sylvia Pinel, ministre en charge du logement, et demandé que les financements de l'ANAH soient maintenus et accordés pour les dossiers déposés en 2014, et ce dans les conditions antérieures à la circulaire de juillet.

Groupe de travail « 1% déchets »

La loi relative à la politique de développement et de solidarité internationale a étendu aux déchets le dispositif Oudin-Santini. Comme dans le cas de l'eau, les collectivités peuvent entreprendre des actions de coopération concernant la gestion des déchets avec des collectivités dans des pays en voie de développement, dans la limite de 1 % de leur budget consacré à la gestion des déchets.

Le 22 décembre 2014, le ministère des Affaires étrangères a installé un groupe de travail pour suivre la mise en œuvre concrète de cette disposition. Il est présidé par Roland Ries, maire de Strasbourg, et les services de l'AMF y occupent les fonctions de rapporteur. A partir des expériences déjà réalisées, ce groupe de travail produira un guide de bonnes pratiques.

PRÉVENTION

SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE



La 26^e édition se tiendra du 16 au 29 mars 2015 avec pour thème : « Être adolescent aujourd'hui ». En France, dans une société en mutation

rapide, la santé mentale des jeunes est depuis peu considérée comme une priorité de santé publique. Selon

les dernières études, environ 25 % des jeunes de 15 à 25 ans présentent des troubles psychiques. Comment savoir si les hauts et les bas sont des étapes normales de l'adolescence ou révèlent des troubles psychiques émergents ? Comment repérer les signes d'alerte : décrochage scolaire, isolement, prises de risques, addictions de tous ordres, actes agressifs, auto-destructeurs ou accidents répétés. Retrouvez toutes les informations utiles sur <http://semaine-sante-mentale.fr/>

INTERNATIONAL

EXPO 2025

La mission d'information parlementaire sur l'organisation de l'Exposition universelle 2025 a été reçue, le 8 décembre dernier, par le Président de la République. A cette occasion, les principales caractéristiques du projet ont été abordées : la mobilisation des territoires, le modèle économique, la thématique et le calendrier de la candidature. Les échanges ont aussi porté sur la mobilisation des jeunes



qui sont au cœur de ce projet. A également été évoquée la nécessité de nommer un délégué interministériel qui sera l'interlocuteur de l'association Expofrance 2025 pour préparer le dépôt de la candidature française, qui aura lieu en avril 2016.

CONTACT www.expofrance2025.com

SANTÉ

SEMAINE DU SON

La 12^e campagne de sensibilisation aux enjeux sociétaux du sonore, cette année sur



la thématique « silence et bruit », se tiendra du 19 janvier au 8 février 2015, en France et à l'étranger. La Semaine du son sera l'occasion d'organiser des débats, at-

eliers spectacles et interventions pédagogiques, parcours sonores, concerts et écoutes grâce aux portes ouvertes dans les magasins de matériel hifi et dans les studios d'enregistrement, ainsi que des actions de prévention, avec la mobilisation des organisations des professionnels de la santé auditive. Cette édition est parrainée par le cinéaste Costa-Gavras.

CONTACT www.lasemaineduson.org

SOLIDARITÉ

DÉFI RECYLUM

La 2^e édition du Défi Réylum – projet écocitoyen et solidaire – est lancée. C'est en se mobilisant pour faire connaître le recyclage des lampes à économie d'énergie en France que des dizaines de milliers d'enfants permettront l'électrification de quinze écoles afri-

caines, projets réalisés en partenariat avec l'ONG Electriciens sans frontières. Près de la moitié des 650 premiers inscrits sont des groupes périscolaires auxquels les mairies ont souhaité offrir un projet éducatif riche soutenu par le ministère de l'Ecologie, l'Ademe, l'AMF et le rectorat de Paris.

CONTACT www.recylum.com

CULTURE

RUBANS DU PATRIMOINE



Depuis 1995, le concours des « Rubans du Patrimoine » distingue et récompense, par des prix nationaux, régionaux et départementaux, des communes ayant

réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Toute commune ou intercommunalité ayant conduit une opération de réhabilitation et de valorisation de bâtiments de son patrimoine peut présenter un dossier. Les réalisations concernent tout type de bâtiment vieux de plus de cinquante ans et présentant un intérêt patrimonial, technique ou culturel particulier.

Les communes souhaitant concourir pour la 21^e édition des Rubans du patrimoine ont jusqu'au 31 janvier 2015 pour s'inscrire.

CONTACT www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr

SPORT

PRÉVENTION

Depuis 2012, l'Association « 14 » a permis de faire reconnaître en France le phénomène des accidents cardio-vasculaires dans la pratique sportive (ACVS) comme véritable problème de santé publique recensant un minimum de 1 500 morts par an. Avec le concours des scientifiques, l'association développe des actions afin d'informer et de sensibiliser les populations sportives à une meilleure connaissance du phénomène de la mort subite dans la pratique sportive.

CONTACT www.asso14.org

Finances publiques locales

Les dispositions ayant un impact sur les collectivités en 2015 sont désormais définitivement arrêtées.

Dotations et péréquation. En 2015, la baisse globale de DGF s'élèvera à 3,67 milliards d'euros, conformément au montant annoncé par le gouvernement au printemps 2014. Les contributions individuelles seront calculées comme en 2014 en fonction des recettes réelles de fonctionnement de chaque commune et EPCI.

Pour atténuer l'impact de la baisse pour les communes les plus fragiles, le Parlement a voté pour 2015 une progression particulièrement forte de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale : leurs enveloppes augmenteront chacune de près de 12 %, soit trois fois plus qu'en 2014. Ces progressions sont toutefois financées par les collectivités.

Le FPIC augmente en 2015 de 570 à 780 millions d'euros. Les seules modifications applicables dès cette année concernent les modalités dérogatoires de répartition des prélèvements ou des attributions au sein des ensembles intercommunaux.

Le taux de FCTVA passe de 15,761 % à 16,404 % pour les dépenses éligibles réalisées à compter de 2015.

Enfin, plusieurs dispositions traduisent les éléments annoncés par le gouvernement au congrès de l'AMF en 2014 ou 2013 :

- la pérennisation du fonds de soutien pour les rythmes scolaires,
- la hausse de la dotation d'équipement des territoires ruraux et le maintien des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle en 2015,
- l'adoption de mesures neutralisant les conséquences financières des modifications de la carte cantonale (notamment en matière de DSR bourg-centre).

Plusieurs mesures fiscales ont été adoptées :

- revalorisation des valeurs locatives fixée à 0,9 % en 2015,
- suppression de taxes locales,
- majoration facultative (entre 0 et 20 %) de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- hausse de 50 % de la Tascom due par les magasins de plus de 2 500 m², au profit de l'Etat,
- rehaussement du plafond de la taxe de séjour de 1,5 € à 4 €.

Calculez en direct, sur www.amf.asso.fr, votre baisse de DGF en 2015 grâce à un simulateur inédit développé par l'AMF.

Solidarité intempéries

Suite aux inondations survenues en fin d'année, plusieurs associations départementales de maires (Aude, Aveyron et Pyrénées-Orientales) ont mis en place des comptes « solidarité » afin d'aider les communes sinistrées. Vous pouvez retrouver ces coordonnées bancaires sur le site Internet de l'AMF www.amf.asso.fr

COP 21 : appel à projets « Climat »

Les ministères de l'Agriculture, de l'Ecologie et des Affaires étrangères lancent conjointement l'appel à projets « Climat ». Cet appel s'inscrit dans le cadre de la COP 21 et s'adresse aux collectivités territoriales françaises et leurs groupements dans le cadre d'un partenariat de coopération décentralisée avec des autorités locales étrangères. Plus d'informations sur diplomatie.gouv.fr/politique-etran-gere-de-la-france/action-exterieure-des/appels-a-projets-et-fonds-en/ap

ACCESSIBILITÉ

RENCONTRE TECHNIQUE

L'AMF et la Délégation ministérielle à l'accessibilité (ministère de l'Ecologie) co-organisent le 5 février à l'AMF une rencontre sur la nouvelle réglementation applicable depuis le 1^{er} janvier 2015.

L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) est dorénavant liée à la mise en place obligatoire d'un Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) et ce avant le 27 septembre 2015 sous peine de sanctions administratives. Les élus et les services techniques devront se mobiliser pour finaliser les diagnostics puis la programmation technique et financière en fonction des catégories d'ERP.

Cette réunion abordera aussi les dispositions de l'arrêté du 8 décembre 2014 (JO du 13 décembre) qui procède à des ajustements normatifs en fixant des exigences plus en phase avec les réalités du terrain.

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

REPORT DU CALENDRIER

La réglementation à ce sujet est simplifiée : dispense des campagnes de mesures si des actions de prévention sont mises en place, disparition de l'obli-

gation d'accréditation des entreprises effectuant l'évaluation des moyens d'aération (fenêtres et grilles d'aération), report du calendrier d'application de 2015 à 2018. L'AMF regrette que ce délai supplémentaire ne soit pas utilisé pour abroger les textes existants et proposer un dispositif plus adapté.

FISCALITÉ DE L'URBANISME

PVR ET PNRAS

La réforme, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012, met fin au 1^{er} janvier 2015 à la participation pour voirie et réseaux (PVR) et à la participation pour non réalisation d'aire de stationnement (PNRAS).

Celles-ci laissent place à la taxe d'aménagement, dont le taux peut être majoré en conséquence.

En outre, avec la fin de la PNRAS, le permis ne pourra plus être accordé au pétitionnaire s'il ne réalise pas les aires de stationnement imposées par le PLU ou s'il ne justifie pas d'une solution alternative (concession ou acquisition d'une place dans un parking).

Enfin, la PVR doit produire ses effets sur l'intégralité de la voie pour laquelle elle a été instituée, au-delà donc du 1^{er} janvier 2015 afin de garantir l'égalité devant les charges publiques des habitants de la voie concernée.

Filière D3E

L'agrément d'ERP, l'un des éco-organismes opérationnels de la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques, n'a pas été renouvelé par les pouvoirs publics en décembre 2014.

ERP a fait savoir qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, il n'était plus en mesure d'assurer les enlèvements des D3E collectés dans les collectivités qu'il dessert actuellement. Le 6 janvier 2015, l'organisme coordonnateur OCAD3E a réuni le comité de conciliation (dont l'AMF est membre) afin de désigner un éco-organisme de remplacement pour chacune des collectivités concernées. Ces dernières ont été rapidement contactées pour mettre en œuvre la continuité des enlèvements avant la fin janvier 2015.

Composition des commissions permanentes et groupes de travail de l'AMF

Commissions permanentes	Président	Rapporteur
Affaires sociales	Anne Grommerch , députée-maire de Thionville (57)	Marie-Hélène Amiable , maire de Bagneux (92), présidente de la CA Sud de Seine
Communes et territoires ruraux	Jean Louis Puissegur , maire de Pointis-Inard (31)	Rachel Paillard , maire de Bouzy (51)
Education	Pierre-Alain Roiron , maire de Langeais (37), président de la CC Touraine Nord-Ouest	Agnès Le Brun , maire de Morlaix (29)
Culture	Cécile Helle , maire d'Avignon (84)	Annie Genevard , députée-maire de Morteau (25)
Environnement et du développement durable	Martial Saddier , député-maire de Bonneville (74)	Michel Bourgain , maire de l'Île-Saint-Denis (93)
Europe	Christophe Rouillon , maire de Coulaines (72)	Jacques Blanc , maire de la Canourgue (48)
Fonction publique territoriale et ressources humaines	François Deluga , maire du Teich (33)	Daniel Leroy , 1 ^{er} adjoint au maire de Moussy-le-Neuf (77)
Finances et fiscalité locales	Philippe Laurent , maire de Sceaux (92)	Antoine Homé , maire de Wittenheim (68)
Intercommunalité	André Laignel , maire d'Issoudun (36), président de la CC du Pays d'Issoudun	Françoise Gatel , sénatrice-maire de Châteaugiron (35), présidente de la CC du pays de Châteaugiron
Grand Paris Commission organisée conjointement avec Stéphane Beudet , président de l'AMIF, maire de Courcouronnes (91)	Hervé Marseille , sénateur-maire de Meudon (92)	François Pupponi , député-maire de Sarcelles (95)
Aménagement, Urbanisme et habitat	Pierre Jarlier , sénateur-maire de Saint-Flour (15), président de la CC du Pays de Saint-Flour Margeride	Pierre Ducout , maire de Cestas (33), président de la CC Jalle Eau Bourde
Villes et territoires urbains	Jean-Luc Moudenc , maire de Toulouse (31), président de la CA du Grand Toulouse	Annie Guillemot , sénatrice-maire de Bron (69)

16 groupes de travail de l'AMF

- Petite enfance
- Santé
- Sport
- Fêtes foraines
- Eau
- Communes nouvelles
- Accessibilité
- Commande publique et gestion des services publics
- Déchets
- Numérique
- Mobilité/déplacements/voiture/stationnement/sécurité routière
- Prévention de la délinquance et sécurité
- Développement économique, commerce (dont non sédentaire) et tourisme
- Risques naturels
- Laïcité
- Littoral

Et quinze maires référents

identifiés sur les thèmes suivants :
Emploi, restauration scolaire, affaires internationales et coopération décentralisée, patrimoine et sécurité civile.

Retrouvez les noms des élus sur www.amf.asso.fr

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 320 DE JANVIER 2015

Budget 2015 Un casse-tête sans précédent pour les communes

Enquête Les communes nouvelles vont-elles prendre leur envol ?

Dossier Prendre en compte le vieillissement pour le bien-être de tous

Pratique Les accueils de loisirs face à la réforme des rythmes scolaires

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 320. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.
Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquettiste : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 2272-7027.
Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, p. 1

maire-info.com

58 745 abonnés
reçoivent le quotidien
d'informations destiné
aux élus locaux

L'AMF sur Twitter
@l_amf

Retrouvez la page officielle
de l'AMF sur
https://twitter.com/l_amf
5 110 abonnés